



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CDAD
HAUTE-LOIRE

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS
AU DROIT

Concours d'éloquence 8 avril 2022

"La popularité est-elle un impératif préalable pour exister ?"

Matin : 9h30

CATEGORIE COLLEGE

Accueil et installation des élèves et de leurs accompagnateurs dans la salle d'audience.

Rappel de l'ordre de passage des établissements

1. Collège Roger Ruel, SAINT-DIDIER-EN-VELAY
2. Collège Laurent Eynac, LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE
3. Collège des Gorges de la Loire, AUREC-SUR-LOIRE

Membres du jury :

- M. SARTRE, Président du Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay
- Mme VIGNON, substitut du Procureur
- Me LABARTHE, Bâtonnière de l'ordre des avocats
- Me TEYSSIER, Avocate au barreau de Haute-Loire
- Mme AUBRY, Inspectrice d'académie DASEN
- Mme CROZEMARIE, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe 1er degré
- Mme FABRE, Journaliste

Début des allocutions : Chaque exposé ne devra pas dépasser 10 minutes

Délibéré : A l'issue des présentations, le jury disposera de 15 minutes pour délibérer.

Annnonce des résultats et remise des prix aux alentours de 11h30



Concours d'éloquence

8 avril 2022

"La popularité est-elle un impératif préalable pour exister ?"

Après-midi : 14h00

CATEGORIE LYCEES

Accueil et installation des élèves et de leurs accompagnateurs dans la salle d'audience.

Rappel de l'ordre de passage des établissements

1. Lycée Charles et Adrien Dupuy, LE PUY EN VELAY
2. Lycée Léonard de Vinci, MONISTROL SUR LOIRE
3. Lycée professionnel Auguste Aymard, ESPALY SAINT MARCEL
4. Lycée Simone Weil, LE PUY EN VELAY

Membres du jury :

- M. SARTRE, président du Tribunal judiciaire
- Mme AYGALLENQ, Juge d'application des peines
- Me PIEROT, avocate au barreau de Haute-Loire
- Me GELLET, avocate au barreau de Haute-Loire
- M. LINOSSIER, principal du collège Lafayette du Puy-en-Velay
- Mme EL GHARIANI CORDIER, conseillère technique de service social DSDEN 43
- M. BOUYER, journaliste

Début des allocutions : Chaque exposé ne devra pas dépasser 10 minutes

Délibéré : A l'issue des présentations, le jury disposera de 15 minutes pour délibérer.

Annnonce des résultats et remise des prix aux alentours de 16h

Un grand merci à tous les participants et aux membres du jury !!